





Fiche MEMO

S'inscrire à Télérecours
Accès Login - MDP

Date MAJ :
Mars 2017

Comment procéder à son inscription à Télérecours ?

	Vous êtes un avocat, un avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Vous vous inscrivez en tant que personne physique.
	En application du décret n°2016-1481 du 2 novembre 2016 relatif à l'utilisation des téléprocédures devant le Conseil d'Etat, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs, l'utilisation de Télérecours est rendue obligatoire.
Prérequis	Un courrier postal provenant de la juridiction administrative vous permet de procéder à votre inscription à Télérecours. Il comporte des codes d'inscription provisoires valables 60 jours.

1

Vous êtes en possession du courrier de la juridiction avec des codes provisoires et l'URL Télérecours :

- Saisir l'URL sur votre navigateur internet → www.telerecours.juradm.fr
- Cliquer sur « Obtenir des codes d'accès »



Télérecours 

CONSEIL D'ÉTAT

Pour l'instruction de vos affaires devant le Conseil d'Etat, merci de vous rendre sur www.telerecours.conseil-etat.fr

Pour toute information (assistance, guides, textes réglementaires, nouveautés ...), vous êtes invité à consulter le portail d'information de Télérecours www.telerecours.fr

Ouvrir une session ⓘ

Identifiant

Mot de passe

[Code d'accès oublié ? Mot de passe oublié ?](#)

[Obtenir des codes d'accès](#)

Cliquez sur le lien
[Obtenir des codes d'accès](#)

2

Saisir son code d'inscription et son mot de passe provisoire.

→ Ils figurent sur le courrier.

INVITATION A S'INSCRIRE A TELERECOURS

.....
.....

Pour accéder aux services offerts par Télérecours, rendez vous sur www.telerecours.juradm.fr, cliquez sur le lien " Obtenir des codes d'accès " puis saisissez :

- votre code d'inscription : **T75-z45271**
- votre mot de passe : **40vjuc**



Télérecours

CONSEIL D'ÉTAT

Inscription aux Téléprocédures

Télérecours vous permet de gérer la communication dématérialisée des juridictions administratives (Conseil d'Etat, cours administratives des grandes parties (administration de l'Etat, personne morale de droit public) par voie électronique.

Pour vous y inscrire, saisissez votre identifiant et votre mot de passe d'inscription après :

Votre code d'inscription:

Votre mot de passe:

Valider

Valider

En savoir plus

3

Renseigner le formulaire d'inscription :

- Le formulaire d'inscription est pré-rempli avec les coordonnées figurant dans l'annuaire Skipper de la juridiction
- Il est nécessaire de vérifier ces informations et de les mettre à jour si besoin.
- Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Télérecours - Inscription aux Téléprocédures



Ce formulaire vous permet de renseigner vos coordonnées et toutes les informations de l'annuaire Télérecours de la juridiction administrative.

Identité et coordonnées pré-remplis à compléter

Les champs avec les astérisques sont obligatoires

Votre activité

Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation*
 Oui
 Non

Votre identité et vos coordonnées

Type de personne*
 Personne morale
 Personne physique

Civilité*
Maître

Nom*
ALLEAUME

Prénom*
AGNÈS

Siren

NIC

Courriel Principal*

Confirmation*

Barreau*
Choisir un barreau...

Adresse*
BP 57142

Code postal*
31671

Ville*
LABEGE CEDEX

Pays

Téléphone
05.75.75.75.75

Télécopie
05.61.75.25.25

Si vous êtes une personne physique et souhaitez pouvoir basculer vers un accès RPVA, il est nécessaire de renseigner le SIREN et le NIC

Juridictions administratives de votre ressort

En sélectionnant les juridictions de votre ressort, vous leur permettez d'être informées par courriel de votre inscription à Télérecours.

Sélectionnez une juridiction administrative pour l'ajouter à la liste des juridictions de votre ressort :

Niveau
 Cour Administrative d'Appel
 Conseil d'Etat
 Tribunal Administratif

Juridictions Administratives

Ajouter

Aucune juridiction

Supprimer

Ne pas oublier de sélectionner les juridictions qui doivent être alertées de votre inscription

Entrez l'ensemble des caractères suivants dans le champ prévu à cet effet. En cas de difficulté de lecture, de nouveaux caractères vous seront proposés.



Saisir le Captcha

Code de vérification*

En cliquant sur Accord pour l'emploi des Téléprocédures, vous acceptez nos conditions et reconnaissez avoir lu et compris notre politique d'utilisation des données.

Vous êtes invité à prendre connaissance des présentes conditions générales d'utilisation en cliquant sur ce lien : [Conditions Générales d'Utilisation](#). Les Conditions Générales d'Utilisation vous seront à nouveau présentées à chaque mise à jour ultérieure.

Cocher la case « Accord pour l'emploi des téléprocédures ».

Accord pour l'emploi des Téléprocédures

Valider

Annuler

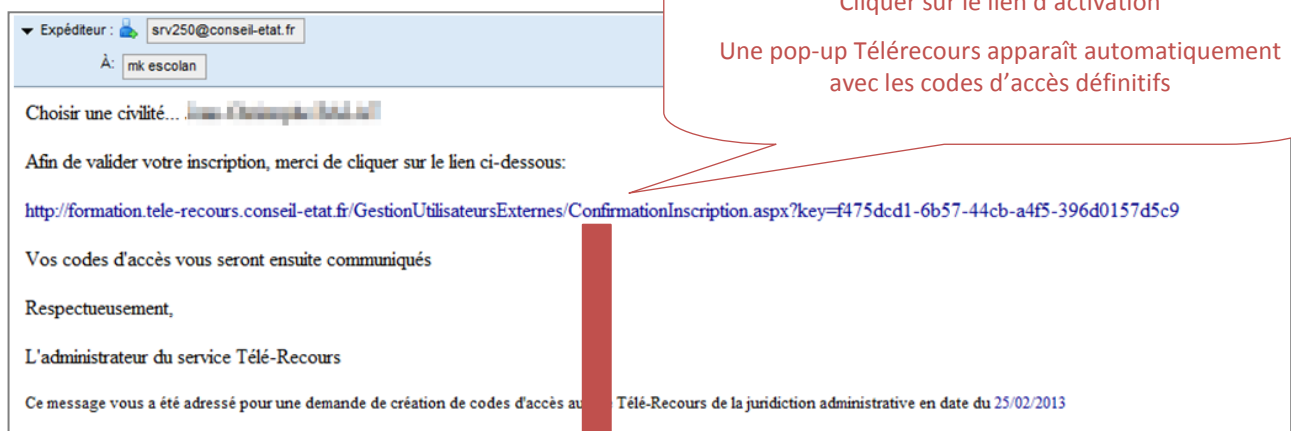
Valider

4

Un courriel de confirmation d'inscription est adressé automatiquement à l'adresse courriel renseignée lors de l'inscription.

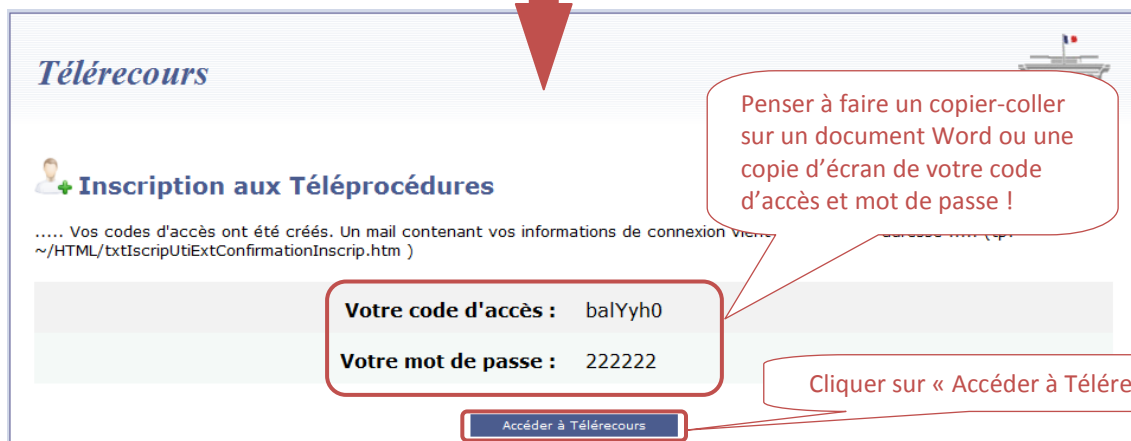
Il contient un lien d'activation.

En cliquant sur ce lien, vous obtenez vos codes d'accès définitifs. L'application vous demandera cependant de changer votre mot de passe.



Cliquer sur le lien d'activation

Une pop-up Télérecours apparaît automatiquement avec les codes d'accès définitifs

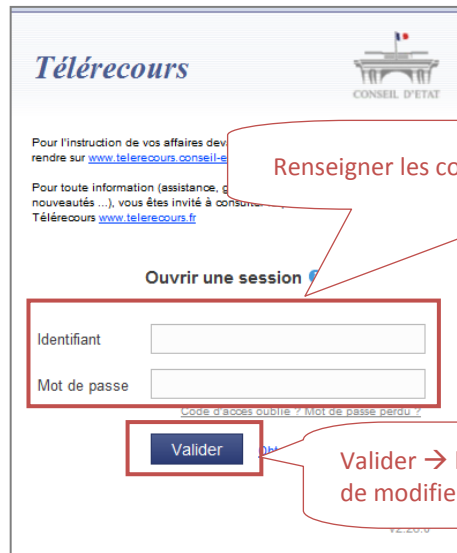


Penser à faire un copier-coller sur un document Word ou une copie d'écran de votre code d'accès et mot de passe !

Cliquer sur « Accéder à Télérecours »

5

Saisir vos codes définitifs. Vous pouvez effectuer un copier-coller de votre identifiant puis de votre mot de passe ou recopier vos codes.

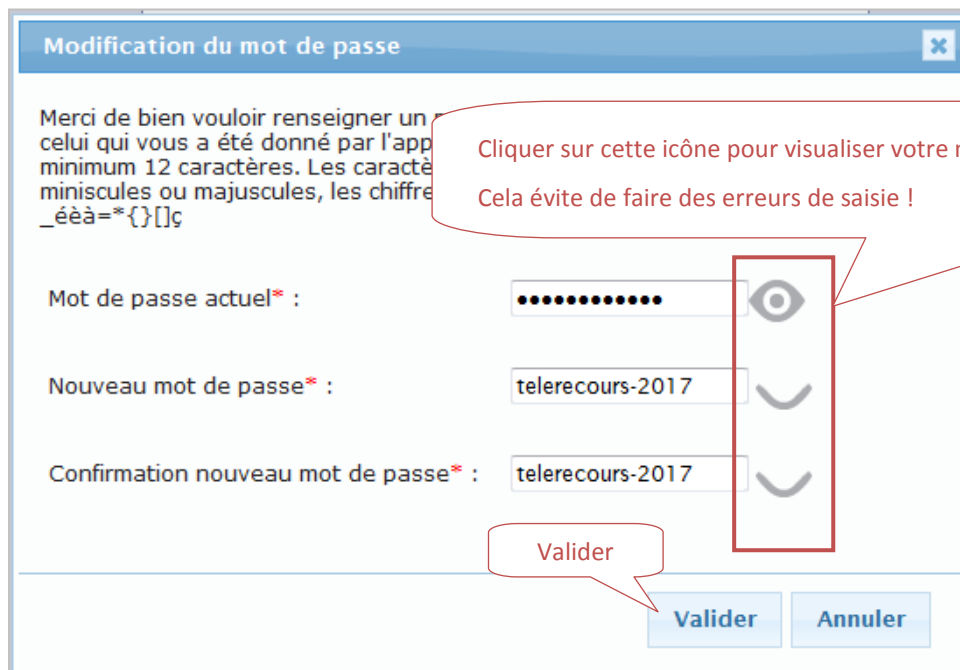


Renseigner les codes définitifs → plusieurs essais possibles

Valider → l'application vous demande de modifier votre mot de passe

6

Modifier votre mot de passe → Saisir votre mot de passe initial puis votre nouveau mot de passe qu'il faut confirmer.



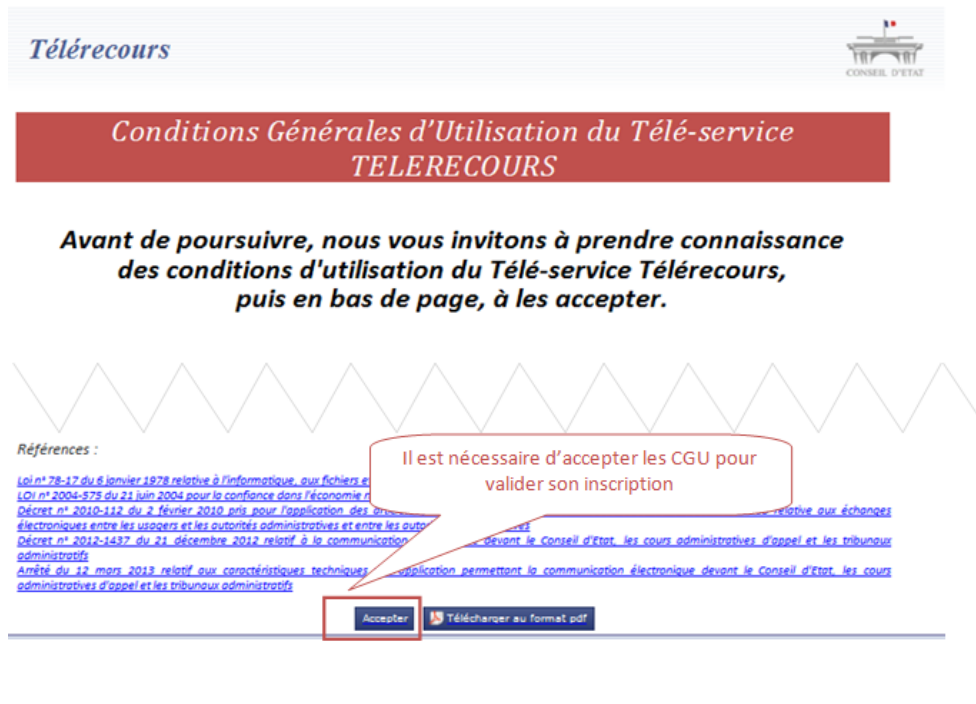
Cliquer sur cette icône pour visualiser votre mot de passe.
Cela évite de faire des erreurs de saisie !

Valider

Une fois la validation de la modification des codes d'accès réalisée, les CGU (conditions générales d'utilisation du Télé-service TELERECOURS) s'affichent.

7

Accepter les CGU (conditions générales d'utilisation) pour valider votre inscription.



Télérecours

Conditions Générales d'Utilisation du Télé-service TELERECOURS

Avant de poursuivre, nous vous invitons à prendre connaissance des conditions d'utilisation du Télé-service Télérecours, puis en bas de page, à les accepter.

Références :

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases
LOI n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie électronique
Décret n° 2010-144 du 2 février 2010 relatif à l'application des dispositions de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie électronique relatives aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives
Décret n° 2012-1437 du 21 décembre 2012 relatif à la communication électronique devant le Conseil d'Etat, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs
Arrêté du 12 mars 2013 relatif aux caractéristiques techniques de l'application permettant la communication électronique devant le Conseil d'Etat, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs

Il est nécessaire d'accepter les CGU pour valider son inscription

Accepter Télécharger au format pdf

8

Ressaisir votre identifiant et votre mot de passe pour vous connecter à l'application
Attention deux URL distincts pour déposer vos recours soit devant le Conseil d'Etat, soit devant les tribunaux administratifs et cours administratives d'appel



Page de connexion pour les TACAA

Télérecours

CONSEIL D'ÉTAT

Pour l'instruction de vos affaires devant le Conseil d'Etat, merci de vous rendre sur www.telerecours.conseil-etat.fr

Pour toute information (assistance, guides, textes réglementaires, nouveautés ...), vous êtes invité à consulter le portail d'information de Télérecours www.telerecours.fr

Ouvrir une session ⓘ

Identifiant

Mot de passe

Code d'accès oublié ? Mot de passe perdu ?

Valider Obtenir des codes d'accès

v2.33.4



Page de connexion pour le CE

Télérecours

CONSEIL D'ÉTAT

IMPORTANT !!

Le site www.telerecours.conseil-etat.fr doit exclusivement être employé pour vos affaires devant le Conseil d'Etat.

Pour l'instruction de vos affaires devant les tribunaux administratifs et cours administratives d'appel, merci de vous rendre sur www.telerecours.juradm.fr

Pour toute information (assistance, guides, textes réglementaires, nouveautés ...), vous êtes invité à consulter le portail d'information de Télérecours www.telerecours.fr

Ouvrir une session ⓘ

Identifiant

Mot de passe

Code d'accès oublié ? Mot de passe perdu ?

Valider Obtenir des codes d'accès